PROJET EDUCATIF

ET

REGLEMENT INTERIEUR

SERVICE SPORTS LOISIRS

PROJET EDUCATIF

REGLEMENT INTERIEUR

SERVICE SPORTS LOISIRS

SAM SPORTS LOISIRS
55 avenue du Maréchal Lattre de Tassigny

www.samsportsloisirs.com

PROJET EDUCATIF

LE SPORT ATHLETIQUE MERIGNACAIS

Le **S**port **A**thlétique **M**érignacais (S.A.M), est une association sportive de loi 1901, créée le 4 février 1972, située sur la commune de Mérignac (33700).

De la pratique individuelle aux sports d'équipes, de l'activité de loisir à la compétition de haut niveau, le SAM propose un large choix d'activités sportives.

Le SAM, est un acteur sportif incontournable dans le Sud-Ouest. En 2016, il a été désigné premier club omnisports de Province. Aujourd'hui, le club compte 7200 adhérents, 27 sections, 1 service sportif loisir et 70 disciplines.

LE SERVICE SPORTS LOISIRS

Le service Sports Loisirs compte environ 1000 adhérents soit 1/7 du SAM. C'est une école multisports offrant l'occasion à tous de s'initier à plusieurs activités physiques et sportives tout au long de la saison.

Par le biais de notre secteur Petite Enfance :

- La Petite Enfance permet aux enfants de 3 à 5 ans de découvrir et pratiquer 5 activités sportives, sur 6 séances de façon ludique et sans contrainte de compétition, sur la saison. Notre objectif est d'éveiller, par le jeu, les jeunes enfants aux activités sportives.

Par le biais de notre Accueil Collectif de Mineurs :

- L'Éveil Multisports permet aux enfants de 6 à 10 ans de découvrir et pratiquer 5 activités sportives, sur 6 séances de façon ludique et sans contrainte de compétition, sur la saison. Notre objectif est de les guider vers une discipline sportive en leur faisant découvrir une multitude d'activités.

- Le Multisports Ados est destiné aux jeunes de 11 à 16 ans, souhaitant pratiquer les mercredis après-midi de 17h à 18h30 des activités sportives, sous forme de cycle de découverte (sports collectifs, de glisse, d'adresse…). Chaque cycle est ponctué par un samedi après-midi d'activité. Deux week-end sont organisés, ayant pour but de renforcer la cohésion d'équipe et d'impliquer d'avantage les jeunes.
  Les jeunes sont maîtres d'œuvre de leurs projets et élaborent le planning d'activités en collaboration avec l'équipe d'animation. Ils sont partie prenante dans le coût des activités en menant des actions auprès de la population pour récupérer des fonds. (vente de crêpes sur le marché, tenue d'une buvette sur le vide grenier …)

- Nos Vacances Sportives et Séjours Sportifs fonctionnent, pendant les vacances scolaires, pour accueillir les jeunes de 11 à 17 ans, qui n'ont pas ou peu l'opportunité de partir en vacances. A travers leur organisation, ces actions permettent aux jeunes de découvrir et de s'initier aux activités physiques et sportives. Elles participent au développement et à l'épanouissement du jeune grâce à leur mode de fonctionnement en collectivité.

PROJET EDUCATIF

Nos vacances sportives permettent la découverte d'activités sportives diverses et variées. Elles participent au développement et à l'épanouissement de l'enfant de par leurs modes de fonctionnement en collectivité.
Nos séjours, quant à eux, ont pour objectif de favoriser une expérience de vie collective et l'apprentissage de l'autonomie, tout en pratiquant des activités sportives.

Par le biais d'activités adultes et seniors :

- Le Multisports Adultes, c'est une palette d'environ 25 activités et 50 heures de sport dans la semaine que vous pouvez pratiquer en toute liberté, en fonction de vos préférences et de votre disponibilité.

- Le Sport Senior pour les pré-retraités et les retraités est un excellent moyen de reprendre le sport d'une manière ludique. Nous vous proposons la découverte et la pratique d'une grande diversité de sports accessibles aux seniors. En effet, l'avancée dans l'âge coïncide souvent avec une détérioration graduelle de l'état de santé. En tant que Senior, il est recommandé de pratiquer une activité sportive afin de préserver sa condition physique.

- La salle de Musculation s'adresse à toutes les personnes, qui veulent améliorer leur condition physique et cherchent à pratiquer le sport dans un lieu sécurisé. Les personnes en quête de performance ne trouveront pas leur place dans cette salle. Dans ce cadre, nous proposons du sport récréatif, de santé, de bien-être et d'entretien qui se différencie de la performance, par l'absence d'esprit de compétition

Le service Sports Loisirs compte une trentaine d'animateurs sportifs, salariés, autoentrepreneurs et bénévoles.

NOS OBJECTIFS EDUCATIFS

Le service Sports Loisirs œuvre pour qu'au sein de ces actions, les adhérents et tout particulièrement les enfants puissent trouver leur place dans un groupe et s'inscrire dans un projet commun.

Nos objectifs s'orientent en direction de 6 axes principaux :

- Développer l'engagement citoyen par le sport.
- Favoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre et à tous les niveaux.
- Intégrer le sport comme outil d'éducation et de citoyenneté.
- Favoriser les échanges entre sections.
- Participer à des projets d'animation locale.
- Favoriser les liens intergénérationnels et la mixité des genres.

PROJET EDUCATIF

Pour répondre à ces différents axes, le service Sports Loisirs se définit en quatre objectifs :

1. Objectifs sociaux- éducatifs
    a. Garantir la mixité en tenant compte du sexe, du milieu social et du handicap.
    b. Respecter les autres et soi-même.
    c. S'adapter à un mode de vie et à des règles communes.
    d. Se familiariser et adopter un comportement éco-citoyen.
    e. Favoriser l'échange entre les enfants, les éducateurs et les familles.

2. Objectifs physiques et moteurs
    a. Développer la motricité à travers la mise en place de différentes activités physiques et sportives.
    b. Chercher à développer de nouvelles habilités motrices chez l'enfant (coordination, adresse, force, vitesse) grâce à leur logique interne propre, enrichie par l'apport de variables mises en place par nos éducateurs.

3. Objectifs affectifs
    a. Acquérir une connaissance de son corps et de l'hygiène de vie.
    b. Découvrir des nouvelles sensations.
    c. Identifier et appréhender des rôles différents suivant les activités et les situations.
    d. Gérer ses émotions face à des nouvelles situations et de nouveaux environnements.
    e. Accepter les décisions des éducateurs et des arbitres.

4. Objectifs sportifs
    a. Découvrir et s'initier aux différentes familles d'activités physiques et sportives.
    b. Offrir la possibilité d'un choix sportif aboutissant sur de futures inscriptions au club.

LES ENJEUX

- Prendre en compte par une pratique raisonnée les nécessités d'hygiène de vie (alimentation, pratique sportive régulière…) dans un souci de bien être pour promouvoir la santé des enfants, pour lutter contre l'obésité.

- Favoriser l'accès des pratiques au plus grand nombre à tous les niveaux.

- Développer l'engagement citoyen par le sport au service d'une société plus solidaire.

- Amener à une pratique en club.

- Valoriser le sport comme outil éducatif et comme enjeu majeur pour éviter l'éloignement de la pratique sportive constaté à l'adolescence.

PROJET EDUCATIF

NOS MOYENS

Pour mener à bien nos objectifs, des moyens sont mis en place :

1. La sécurité : La vie du groupe, le bien être de chacun et la réussite de nos actions dépendent avant tout des conditions de sécurité. Le SAM Sports Loisirs respecte évidement la réglementation, mais va au-delà dans la recherche d'un niveau de sécurité et de sérénité maximum. Nos animateurs sont tous titulaires du PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1). Les animateurs doivent être validés par le siège de l'association avant de pouvoir être recrutés par le directeur.

2. La préparation minutieuse des actions : La préparation de nos actions s'étale tout au long de la saison. Pour que les directeurs ne se contentent pas de venir avec de bonnes intentions, nous leur demandons de détailler, dans leur projet pédagogique, le cadre exact dans lequel leurs actions vont se dérouler : comment la charte « Sports Loisirs » va-t-elle être mise en œuvre, quels aménagements vont lui être ajoutés, quel est le planning exact des activités, quel sera le rôle et la place de chaque animateur dans l'équipe, comment s'articule la journée-type…

3. Des activités variées : Les adhérents sont amenés, à découvrir de façon ludique et sans contrainte de compétition, une multitude d'activités physique et sportives.

4. Un suivi rigoureux des directeurs et animateurs : Nos animateurs et directeurs bénéficient de formations spécifiques qui leur permettent de cerner les exigences du projet auquel ils participent.

5. Des animateurs compétents **:** Les animateurs sont essentiellement des professionnels du secteur de l'animation sportive. Ils ont tous une compétence à la fois pédagogique et technique, qui leur permettent d'animer la vie quotidienne et les ateliers thématiques. Ils portent le projet en transmettant leurs connaissances et compétences aux adhérents et plus particulièrement aux enfants.

6. Le matériel pédagogique : En bon état, varié et adapté, il appartient au SAM Omnisports, à la municipalité à travers le service des sports ou il est loué à des prestataires extérieurs.

7. L'accessibilité financière : Nous permettons à chacun de bénéficier de l'offre de notre service, en mettant en place des tarifs adaptés pour un accès au plus grand nombre.

8. L'évaluation : Elle vise à émettre des constats sur les actions menées afin d'améliorer la qualité de nos prestations. Ces bilans servent de base au renouvellement des actions d'une saison sur l'autre. Ils sont accompagnés d'une évaluation des animateurs par le directeur, afin de définir des axes de progression.

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Objet du service SAM Sports Loisirs

Le SAM Sports Loisirs propose, aux enfants, adolescents, adultes et seniors, différentes activités physiques de loisirs. Le but étant de découvrir et pratiquer plusieurs activités sportives de façon ludique, durant la saison.

ARTICLE 2 : Adhésion à l'association

L'adhésion est ouverte à toute personne souhaitant participer à la réalisation de son objet, sous réserve de s'acquitter de la cotisation prévue à cet effet. Les membres du service SAM Sports Loisirs devront respecter les conditions et la procédure d'admission.
Tout dossier incomplet se verra refusé. Les documents à fournir sont les suivants :

- Fiche d'inscription dûment remplie où retranscrire sur notre logiciel Asso-Connect
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de moins de 3 mois.
- Règlement de la cotisation :
    - Secteur Sport Senior, Multisports Adultes, Musculation, Sport Entreprise : tarif plein ou présentation d'un justificatif pour les tarifs réduits
    - Secteur Ecole Multisports, Multisports Ados, Vacances Sportives : 3 niveaux de tarifs sont proposés et calculés en fonction du quotient familial mensuel. C'est pour cette raison que nous vous demandons votre numéro d'allocataire CAF, votre régime d'appartenance (général ou MSA) et l'autorisation de consulter CDAP pour le calcul de la tarification. (accord conventionné avec la CAF). En cas de non communication des justificatifs, notre service appliquera le tarif le plus élevé.

ARTICLE 3 : Modalité de paiement

Le montant de la cotisation est fixé chaque saison, par l'équipe dirigeante. Aucun usager ne peut être dispensé du paiement de cette dernière. Toutefois, nous accordons des facilités de paiement :

- Par chèque à l'ordre du SAM Sports Loisirs : jusqu'en 3 fois. (en cas de règlement en plusieurs fois, l'adhérent est tenu de remettre la totalité des chèques datés du jour de signature, le premier sera encaissé fin du mois en cours, le 2ème fin du mois suivant …)
- En ligne, directement sur notre site internet.
- Par Chèque Vacances ou Coupon Sport ANCV.
- Par espèces.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé.

ARTICLE 3 : Obligations du représentant légal

L'adhésion au service SAM Sports Loisirs, entraîne pleine et entière acceptation des statuts du SAM Omnisports et du présent règlement intérieur.
La présence des représentants légaux durant le temps d'animation ne sera que, très exceptionnellement, tolérée.
Le jeune devra être habillé avec des tenues adaptées aux animations : vêtements et chaussures de sports.
L'enfant pourra apporter un sac dans lequel il aura à disposition une boisson.
Le matériel personnel pourra être utilisé (raquette tennis, vélo, rollers, etc…). Le SAM Sports Loisirs ne pourra être tenue pour responsable de la dégradation ou du vol de ce matériel.

ARTICLE 4 : Mesures disciplinaires

En cas de non-respect des statuts, et du règlement intérieur, ou en cas d'atteinte aux intérêts matériels et/ou immatériels du SAM Sports Loisirs, un adhérent peut faire l'objet d'une mesure disciplinaire (avertissement, suspension, radiation). Ainsi, et sans que cette liste soit limitative, un adhérent pourra faire l'objet d'une mesure disciplinaire en cas de : comportement dangereux, propos désobligeants, comportement non conforme à l'éthique du service, détérioration du matériel, vol de matériel, dégradation des lieux de pratique des activités, non-respect des horaires des activités…

ARTICLE 5 : Activités exceptionnelles

Le SAM Sports Loisirs peut organiser en dehors des plannings d'activités, des activités dites « exceptionnelles » (sortie, tournoi, goûter…) L'adhérent et son représentant légal, si c'est un enfant, se rendra directement sur le site selon les instructions données par l'éducateur ou le responsable. L'enfant sera sous la responsabilité du représentant légal tout au long de « l'activité exceptionnelle ».

ARTICLE 6 : Annulation ou interruption

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, les cours peuvent être annulés. Aucun remplacement ou remboursement ne sera effectué de la part du service Sports Loisirs.

ARTICLE 7 : Droits à l'image, droit de propriété intellectuelle et droit à la communication du SAM

Sauf en cas de refus mentionné sur la fiche d'inscription, chaque représentant légal autorise le SAM Sports Loisirs à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue ainsi qu'à recevoir, par email et par SMS, les informations provenant du SAM Omnisports et des offres proposées par ses partenaires.
Les prises de vue pourront être utilisées dans leur intégralité ou par extrait, tels quels ou modifiés et ce, sans limite de temps.
Elles pourront être utilisées dans le but de faire la promotion du SAM Sports Loisirs, être mises sur notre site internet ou encore envoyés sur nos réseaux sociaux. Cette autorisation se fait à titre gratuit.